



Fait à Strasbourg, le 27 juin 2014

Michel HOFF, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace** 

## Avis n° 104

### Ajustements des ZNIEFF

CSRPN du 14 mars 2014, point 4 et du 19 mai 2014, point 5

#### Le contexte

L'inventaire et la modernisation des ZNIEFF d'Alsace ont été effectués durant quatre ans (2009-2013), sur une base communale et en huit lots géographiques :

1. Bande Rhénane
2. Plaine du Bas-Rhin Nord
3. Plaine du Haut-Rhin
4. Sundgau, Jura
5. Hautes Vosges
6. Vosges du Nord
7. Vosges moyennes
8. Ried central.

Après la remise de ces travaux, il a été procédé à des réajustements.

#### Questions

L'avis du CSRPN est sollicité sur la question de savoir si :

- **les ajustements réalisés sont conformes à la méthodologie nationale de modernisation des ZNIEFF ?**

#### Supports de réflexion

- une note du secrétariat : « bilan de la modernisation des ZNIEFF » de 4 pages et ses annexes ;
- le compte rendu du groupe de travail du 2 avril 2014 ;
- un tableau listant les modifications proposées dans chaque territoire d'étude



## Analyse

Durant ces quatre années, de nouvelles données ont été rassemblées pour les premiers lots et des ajustements ont été nécessaires au niveau des ZNIEFF situées en limite entre les lots. Quelques espèces déterminantes ont été ajoutées. Afin de garder une cohérence scientifique et naturaliste entre les lots, tant dans la délimitation des ZNIEFF que dans leur justification, l'ensemble des ZNIEFF a été revu lors de réunions de travail du CSRPN. La mise sur un même système d'information géographique par la DREAL Alsace a également révélé quelques incohérences, notamment au niveau des délimitations entre les ZNIEFF de type I et les ZNIEFF de type II et des périmètres des ZNIEFF de type II. Des problèmes de numérotation et de dénomination des ZNIEFF ont également été relevés.

La DREAL Alsace, le CEREMA DTR Est, le bureau d'études Climax, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et l'association ODONAT ont rassemblé toutes les propositions de modifications et l'ensemble a été revu en réunion de travail le 2 avril 2014. D'ultimes mises au point ont été proposées :

- certains périmètres de ZNIEFF ont été modifiés afin de tenir compte de nouvelles observations ;
- des périmètres ont été ajustés afin de tenir compte de la fonctionnalité du site ;
- il a été relevé que certaines ZNIEFF pouvaient être rassemblées en une seule unité ;
- la délimitation des ZNIEFF associées à un cours d'eau pouvaient être précisées ;
- des ZNIEFF classées en ZNIEFF potentielles pouvaient être validées ;
- des ZNIEFF devraient être rejetées en l'absence de données suffisantes validées ;
- de nombreuses nouvelles données ont été enregistrées dans des ZNIEFF validées sans modification de périmètre.

## Avis

**Les modifications proposées sont conformes à la méthodologie nationale de la modernisation des ZNIEFF.**

**Les modifications permettent de mettre en cohérence l'ensemble des ZNIEFF d'Alsace, de préciser certains périmètres et d'en justifier les limites.**

**Le CSRPN du 19 mai 2014 donne un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées.**

**Le CSRPN donne son accord pour l'envoi de l'ensemble des ZNIEFF au Muséum national d'Histoire naturelle afin que celui-ci valide la modernisation des ZNIEFF d'Alsace.**